

SÉANCE DU 23 avril 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 16 avril 2012

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. TULLEAU Jean-Luc (qui a donné procuration de vote à M. QUARGNUL François), et M. CALTEAU Daniel, excusés.

Madame GOUHIER Séverine a été élue secrétaire de séance.

Intervention en début de réunion, de Monsieur Josselin POUSSET, conseiller en énergie partagée, missionné par le GAL (Groupe d'actions locales) Sud Mayenne, qui propose un bilan énergétique, sur trois années, des consommations électriques (bâtiments et éclairage public), des consommations d'eau et des consommations de combustibles.

Le but de son intervention (étude des factures sur 3 ans) est de permettre aux communes de réaliser des économies d'énergie dans leur fonctionnement et de faire des choix en matière de performance énergétique de leur patrimoine.

Vote de subventions 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser, pour l'année 2012, les subventions suivantes :

- Amicale des Donneurs de sang	80 €
- Association Solidarité Enfants de Tuléar (avec restitution publique)	250 €
- Retraite sportive	<u>150 €</u>
TOTAL	480 €

Plaquette sur Ballots

Madame ORY Nathalie, adjointe, présente le projet de plaquette sur la commune de BALLOTS, réalisée par Monsieur GUILLARDEAU Fabien, stagiaire à l'IUT de Laval, département « Services et Réseaux de communication ». Le conseil municipal valide la proposition de plaquette.

Vidéosurveillance locaux de la mairie et de l'agence postale communale

Le maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un système de vidéosurveillance, pour les locaux de la mairie (mairie et atelier) et de l'agence postale communale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vidéosurveillance :

Autorise le maire à faire une demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance près de la CNIL.

<p>achat</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la proposition d'acquisition d'un système de vidéosurveillance,</p> <p>Vu la proposition faite par la société ASCE 2000 pour un kit vidéo de surveillance (incluant 2 caméras, un écran, un disque dur, du câble d'alimentation....) pour la somme de 999 € TTC</p> <p>Autorise l'achat de ce kit près de la société ASCE 2000.</p> <hr/>
<p>10èmes Rencontres des communes aux noms burlesques</p>	<p>Les 10èmes Rencontres des communes aux noms burlesques auront lieu les 7 et 8 juillet 2012 à Andouillé.</p> <p>Pour ce faire, le comité burlesque d'Andouillé a adressé un courrier récapitulant l'organisation du week-end, une fiche d'inscription pour la commune et un tableau d'inscription pour la restauration.</p> <p>Il est demandé à chacun des conseillers de bien vouloir s'inscrire en mairie, avant le 30 avril 2012 (soit pour l'ensemble du week-end, soit pour les samedi et dimanche)</p> <hr/>
<p>Réfection des sols Ecole Lefizellier et Espace Récréamôm</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la décision de refaire le sol de la classe maternelle de l'école Lefizellier, une partie du sol de l'espace Récréamôm (salle de jeux et salle de repos),</p> <p>Vu les devis présentés par les entreprises suivantes : SARL Stéphane Cotteverte (de Craon), Christophe Chevalier (de Ballots) et Barraix-Bottier (de Craon),</p> <p>Décide de retenir le devis de la SARL Cotteverte pour la somme de 8 926.20 € HT.</p> <hr/> <p>Un appel d'offres sera lancé pour la réfection du parquet de la salle des fêtes ainsi que pour le changement de 6 portes (4 à la salle des fêtes, 1 à la mairie et 1 à l'espace Récréamôm).</p> <hr/>
<p>Délégation consentie au maire par le conseil municipal</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (article L 2122-22)</p> <p>Vu la délibération du 25 novembre 2009 relative aux diverses délégations consenties au maire,</p> <p>Décide de confier à monsieur le Maire une délégation supplémentaire :</p> <p>- 6^{ème} alinéa de l'article L 2122-22 : de passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre et afférentes.</p> <hr/>

**Espace Récréamôm :
acquisition de
mobilier**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition de mobilier (claustras) près de deux fournisseurs (DPC et WESCO) pour l'espace Récréamôm pour la somme totale de 2 641,69 € HT.

**Réserve d'eau
terrain de football**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que Madame Brigitte SARR, actuelle propriétaire du terrain situé en bas du terrain de football (où se situe la peupleraie) serait d'accord pour céder ce terrain à la commune. Ce terrain pourrait éventuellement servir pour installer une réserve d'eau pour les arrosages.

Il est proposé d'engager une étude quant à la faisabilité de ce projet.

**Avant-projet travaux
d'effacement des
réseaux Rue du Haut
de l'Allée**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue du Haut de l'Allée.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le comité de choix.

Désignation et estimation des travaux	Participation de la commune
Réseau électrique (HT) – 104 000 €	31 200 € HT
Génie civil de Télécommunication (TTC) – 30 000 €	21 000 € HT
Câblage du réseau Télécommunication (HT) – 8 200 €	1 800 € HT
Eclairage public (HT) – 35 000 €	26 250 € HT
TOTAL GÉNÉRAL	80 250 €

Questions diverses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP en 2013,

S'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

- Groupes de travail Communauté de communes : le projet de fusion des trois intercommunalités est aujourd'hui inscrit au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et devrait se concrétiser au 1^{er} janvier 2014. Pour ce faire, il y a lieu de se préparer à cette échéance. Un comité de pilotage a ainsi défini 8 groupes de travail qui devront être composés de 15 membres (5 membres par communauté de communes) : Finances – Economie/Emploi/agriculture/haut débit – Logement/cadre de vie/communication – Action sociale/enfance jeunesse/Santé –

Equipements sportifs et de loisirs – Voirie/ingénierie/SIG/Politiques territoriales (SCOT)/urbanisme/sentiers de randonnée – Environnement (ordures ménagères/SPANC/énergies renouvelables) – Culture/Tourisme. Il est demandé à chacun de bien vouloir s’inscrire (s’il le souhaite) à un groupe de travail.

**Motion pour le
Crédit mutuel**

Lors du dernier conseil municipal en date du 23 avril 2012, monsieur le Maire a fait part à l’ensemble des conseillers qu’il avait reçu, le 23 mars 2012, le directeur de l’agence du crédit mutuel de Craon et du Craonnais, accompagné de la responsable de l’agence de Ballots.

Ces derniers l’ont informé de la décision prise unilatéralement et sans concertation préalable avec les élus et les clients de la fermeture définitive de l’agence le 30 juin 2012.

Après la fermeture du bureau de poste le 1^{er} novembre 2008, l’agence locale du crédit mutuel était la dernière offre bancaire sur le territoire de notre commune et des localités voisines. Cette disparition est un atout de moins pour le développement communal et fait courir un risque pour la survie de nos commerces existants dans la mesure où probablement, les personnes qui se rendront à l’agence de Craon en profiteront pour effectuer leurs achats sur cette commune.

Lors de cette entrevue, aucune alternative proposée par monsieur le Maire à cette fermeture définitive n’a été acceptée par les représentants du Crédit Mutuel, qu’il s’agisse de l’installation d’un GAB (guichet automatique bancaire) ou de la mise en place d’une permanence hebdomadaire.

Informé de cette décision brutale qui porte un coup au développement économique de la commune, et conscient des difficultés que rencontrerons parmi la population les nombreux clients de l’agence, le conseil municipal a, à l’unanimité, adopté une motion condamnant l’attitude des responsables de l’établissement bancaire et espère que ces derniers reconsidéreront leur position.

**Budget commune :
modifications
budgétaires n°1**

Le Conseil municipal,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012 :

Fonctionnement :

- Article 775 Produits cession immobilisations : - 11 000 €
- Article 023 Virement à la section d’investissement : - 11 000 €

Investissement :

- Article 021 Virement de la section de fonctionnement : + 11 000 €
- Article 024 Produits cession immobilisations : + 11 000 €

Le Conseil municipal,

**Budget Lotissement
du Claray :
modifications
budgétaires n°1**

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012 :

Fonctionnement :

- Article 002 Résultat fonctionnement reporté : + 5 810,24 €
- Article 7133-042 Variation des encours : - 5 810,24 €

Indemnisation stagiaire

Investissement :

- Article 3355-040 Travaux charges transférées : - 5 810,24 €
 - Article 16878 Autres organismes : + 5 810,24 €
-

Le Conseil municipal,

Considérant le partenariat avec le centre intercommunal d'action sociale pour partager l'accueil d'un stagiaire en formation « service et réseaux de communication » de l'IUT de LAVAL, stage qui se déroule sur 2 mois par convention signée par la commune de BALLOTS,

Considérant l'accord du centre intercommunal d'action sociale pour partager les frais, de moitié avec la commune de BALLOTS, d'indemnisation du stagiaire,

Autorise le maire à émettre le titre de recette de 548 € correspondants à la moitié des frais de stage

Autorise le maire à signer toute convention correspondante.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue du Haut de l'Allée.

Avant-projet travaux d'effacement des réseaux Rue du Haut de l'Allée

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le comité de choix.

Désignation et estimation des travaux	Participation de la commune
Réseau électrique (HT) – 104 000 €	31 200 € HT
Génie civil de Télécommunication (TTC) – 30 000 €	21 000 € HT
Câblage du réseau Télécommunication (HT) – 8 200 €	1 800 € HT
Eclairage public (HT) – 35 000 €	26 250 € HT
TOTAL GÉNÉRAL	80 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP en 2013,

S'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

Cette délibération annule et remplace la n°39-2012 (incomplète).

**Vidéosurveillance
locaux de la mairie et
de l'agence postale
communale**

Le maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un système de vidéosurveillance, pour les locaux de la mairie (mairie et atelier) et de l'agence postale communale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise le maire à faire une demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance près des services de l'Etat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 34-2012 du même jour.
